



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 15 mai 2025 à 18h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|-------------------|----------------|
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 15 MAI 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion: Règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville
3. Avis de motion: Règlement #466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville
4. Réfection de la rue Saint-Henri: Directive de changement numéro 1
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2025-05-160 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2025-05-160 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2025-05-161 Avis de motion: Règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville

Résolution #2025-05-161 : Avis de motion: Règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et en dispensent la lecture;

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville;

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante;

Une copie du projet de règlement sera accessible pour consultation dans un délai maximal de deux jours ouvrables sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2025-05-162
Avis de motion:
Règlement #466-
1 établissant les
tarifs pour
divers services
rendus par la
Municipalité de
Napierville

Résolution #2025-05-162 : Avis de motion: Règlement #466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et en dispensent la lecture;

Madame la conseillère Christine Bleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #466 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville;

De plus, Madame la conseillère Christine Bleau présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante;

Une copie du projet de règlement sera accessible pour consultation dans un délai maximal de deux jours ouvrables sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement.

2025-05-163
Réfection de la
rue Saint-Henri:
Directive de
changement
numéro 1

Résolution #2025-05-163 : Réfection de la rue Saint-Henri: Directive de changement numéro 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a octroyé un contrat à la firme Groupe M Potvin 9329-0146 Québec inc. suivant une résolution #2024-01-010 pour la réfection de la rue Saint-Henri incluant le remplacement des infrastructures de rues selon les plans et devis préparés par la firme Tetra Tech inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Henri, une directive de changement a été soumise afin d'autoriser l'ajout de deux EZ valves sur la conduite principale de la rue de l'Église en vue de permettre l'exécution des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE les valves actuellement en place dans ce secteur sont désuètes, ayant été installées il y a plusieurs années, et qu'il n'a pas été possible de fermer l'eau de manière étanche pour isoler le secteur de la rue Saint-Henri, ce qui empêche le début des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE cette directive est nécessaire pour assurer une gestion adéquate du réseau d'aqueduc, éviter des interruptions imprévues de services, et permettre la réalisation sécuritaire et efficace des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces nouvelles valves constituera une amélioration durable du réseau d'aqueduc municipal, en facilitant de futures interventions et en limitant les impacts lors d'éventuelles coupures d'eau dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette directive de changement est justifiée afin d'assurer la conformité et la qualité des travaux et qu'elle engendre un coût additionnel de 73 220.61\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la directive de changement numéro 1 visant l'ajout de deux EZ valves sur la conduite principale de la rue de l'Église représentant un coût additionnel des travaux de réfection de la rue Saint-Henri au montant de 73 260.61\$ plus les taxes applicables.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que les coûts reliés à ces travaux soient pris à même le règlement d'emprunt #457 et que la Directrice générale, Madame Julie Archambault, soit autorisée à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux dudit projet.

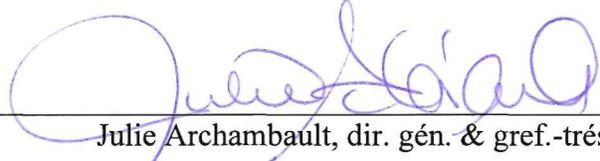
ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.


Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.

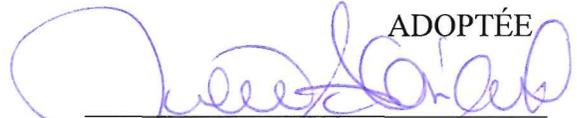
2025-05-164 Levée de l'assemblée

Résolution #2025-05-164 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 18h38.


CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSориÈRE

